



Compte-rendu

Conseil syndical du mercredi 30 juin 2021

- date de convocation le 19 juin 2021
- nombre de conseillers en exercice : 34

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 30 juin à dix-huit heures, les membres du conseil syndical, légalement convoqués, se sont réunis à Aix-les-Bains, 1500 boulevard Lepic (locaux de Grand Lac – salles Chaudanne et Tillet) et en visioconférence Teams, sous la présidence de Sandra Ferrari, présidente du Syndicat mixte des stations des Bauges.

- étaient présents :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
BALTHAZARD	Pierre-Louis	Grand Lac	X			
BASTIEN	Patrick	Grand Lac			X	
BERTHOMIER	Christian	Grand Chambéry		X		Cécile TRAHAND
BRUN	Pierre	Grand Chambéry	V			
CAMUS	Gilles	Grand Lac			X	
DUMAZ	Gérard	Grand Chambéry	V			
DUMAZ	Régis	Grand Chambéry		X		Sandra FERRARI
EXERTIER DIT MONNARD	Philippe	Grand Lac	X			
FABRE	Maryse	Grand Chambéry	X			
FERRARI	Sandra	Grand Chambéry	X			
GALENE	Pierre-Damien	Grand Chambéry	X			
GENNARO	Alexandre	Grand Chambéry			X	
GIMENEZ	André	Grand Lac	X			
GINOLLIN	Pascal	Grand Chambéry		X		S. TICHKIEWITCH
GOGNY	Christian	Grand Chambéry			X	
GONTHIER	Gérard	Grand Lac			X	
GRELLIER	Jean-Marc	Grand Lac	V			
HAERINCK	Sabrina	Grand Chambéry	V			
HUYNH	Antoine	Grand Lac	V			
LEOUTRE	Jean-Marc	Grand Chambéry			X	
MANZATO	Jean-Marie	Grand Lac			X	
MONTORO	Marie-Pierre	Grand Lac			X	
MORAND	Marc	Grand Lac	X			
PETIT GUILLAUME	Sophie	Grand Lac	X			
POILLEUX	Nicolas	Grand Lac			X	
POMMAT	Dominique	Grand Chambéry			X	
REVOL	Karine	Grand Lac	X			
SALOMON	Marie-Thérèse	Grand Lac	X			
TICHKIEWITCH	Serge	Grand Chambéry	V			
TRAHAND	Cécile	Grand Chambéry	X			
TURNAR	Alexandra	Grand Chambéry			X	
VAIRYO	Nicolas	Grand Lac	V			
VANIN	Gaëtan	Grand Chambéry	X			
VIAL	Jean-Marc	Grand Lac	X			
TOTAL :			20	3	11	

Délégués Suppléants (6) :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Votant	
BEBERT	Thierry	Grand Chambéry			
EXERTIER	Bruno	Grand Lac	X	X	à partir de 18:25 (délib. 26)
FRAYSSE	Claudie	Grand Lac			
PIERRETON	Christophe	Grand Chambéry			
REGAIRAZ	Michel	Grand Chambéry			
WILLANO	Valérie	Grand Lac			
TOTAL :			1	1	

Personnel assistant technique ou administratif :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé
ANTHONIOZ	Jérémy	Régie SGR –domaine alpin		
BOUET	Fanny	SMSB	X	
DENYS	Marie-Laure	Syndicat mixte des stations des Bauges	X	
GIMOND	Frédéric	Grand Lac	X	
GODALLIER	Johann	Syndicat mixte des stations des Bauges		
GOUDOUNEIX	Michel	Grand Chambéry	X	
GRANGE	Damien	SEM des Bauges	X	
LAVASSIERE	Laurent	Grand Lac		
PALIN	Hervé	Grand Chambéry		
PERRIN	Franck	Régie SGR –domaine nordique	X	
PRUVOST	Anthony	Grand Chambéry	V	

Le quorum est atteint (20 titulaires, 1 suppléant admit au vote, 3 pouvoirs, soit 20 présents pour 23 suffrages).

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 21 mai 2021

Compétences obligatoires :

- Ressources humaines – Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Savoie
- Finances – Remboursements forfaits alpins et mixtes Savoie Grand Revard saison 2020-2021
- Finances – Décision modificative N°1 des budgets Principal-SMSB, Nordique-SGR, Alpin-SGR
- Finances – Tarifs des activités estivales 2021 et hivernales 2021-2022 Savoie Grand Revard
- Administration générale – Modification des statuts du SMSB
- Ressources humaines – Approbation de la charte du télétravail

Compétences optionnelles :

- Finances - Tarifs des activités hivernales Aillons-Margéraz

Questions diverses.

Sandra FERRARI ouvre la séance et remercie tous les membres présents. Elle indique que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : André Gimenez.

Sandra Ferrari Souhaite ajouter à l'ordre du jour deux délibérations, à savoir :

Compétences obligatoires :

- Finances – Remboursement à la commune de Les Déserts des frais de remise en état de l'appartement loué par le SMSB pour l'ancien directeur de Savoie Grand Revard ;
- Finances – Remises sur les loyers / redevances suite à l'impact de la crise sanitaire.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- > **APPROUVE** l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour de la réunion.

1. Administration générale – Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil syndical

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil syndical du 21 mai 2021.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- > **APPROUVE** le compte-rendu.

2. Ressources humaines – Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Savoie (compétences obligatoires)

Marie-Laure Denys indique qu'il s'agit d'une convention visant à venir en soutien de l'agent en charge de nos bâtiments sur les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Il pourra ainsi solliciter le Centre de gestion de la Savoie pour toute question liée à cette thématique.

Cette convention est signée pour 3 ans renouvelables, pour un montant de 120 € annuels.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Savoie

3. Finances – Remboursements forfaits alpins et mixtes Savoie Grand Revard saison 2020-2021 (compétences obligatoires)

La vice-présidente aux finances indique qu'en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des remontées mécaniques, il convient de procéder au remboursement des forfaits annuels vendus avant l'annonce de la fermeture des remontées mécaniques.

Elle précise que l'article 6 des conditions générales de vente des forfaits d'accès aux pistes de Savoie Grand Revard prévoit un dédommagement du préjudice subi par l'usager, sauf s'il a bénéficié d'une réduction tarifaire exceptionnelle. Elle précise également qu'aucune mention n'est faite au sujet des forfaits mixtes.

Afin de tenir compte de la fermeture totale des remontées mécaniques mais également de la possibilité de pratiquer le ski nordique, il est proposé de procéder au remboursement des forfaits selon les critères suivants :

- forfait alpin : remboursement intégral
- forfait mixte : remboursement après déduction du montant du forfait saison nordique à la date d'achat selon les tarifs en vigueur 2020-2021.

Le montant total de ces remboursements se monte à 34 947 €.

Franck Perrin précise que toutes les stations alpines ont d'ores et déjà procédé aux remboursements de ce type. La particularité de Savoie Grand Revard étant l'offre de forfaits mixtes, il fallait prendre le temps de trouver les modalités de calcul les plus justes.

Jean-Marc Vial demande si les clients concernés se sont déjà manifestés pour bénéficier de ce remboursement. Franck Perrin confirme que les premières demandes ont eu lieu en cours de saison.

Sabrina Haerinck demande si ce seront des remboursements ou des avoirs. La présidente répond que la comptabilité publique ne permet pas de fonctionner avec des avoirs.

Jean-Marc Vial demande comment a fonctionné la station Aillons-Margériaz sur ce sujet. Damien Grange répond que, n'ayant pas la problématique des forfaits mixtes, il a été procédé aux remboursements dès les premières demandes en mars dernier. Le montant des remboursements avoisine les 25 000 €.

Sandra Ferrai précise que pour Savoie Grand Revard le volume des remboursements concerne essentiellement les forfaits mixtes.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dédommagement des forfaits alpins et mixtes vendus depuis le 1^{er} octobre 2020 selon le mode de calcul présenté.

4. Finances – Décision modificative N° 1 des budgets Principal-SMSB, Nordique-SGR, Alpin-SGR (compétences obligatoires)

La vice-présidente aux finances présente la décision modificative n° 1 des 3 budgets. Il s'agit des mouvements suivants :

- 150 € pour une taxe de séjour irrécouvrable sur l'exercice 2014 (Principal SMSB)
- 20 000 € pour le remboursement des cours et location de matériel au centre école de ski nordique (Nordique SGR)
- 34 950 € pour le remboursement des forfaits alpins (Alpin SGR)

Sandra Ferrari précise que les hôtesses de caisses de SGR sont également mises à disposition pour la gestion de location de matériel du Centre école de ski nordique de Crolles et que la fréquentation de cet hiver a connu une très forte augmentation, rendant parfois le travail des hôtesses de caisses très compliqué.

Le Conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative N° 1 des budgets Principal-SMSB, Nordique-SGR, Alpin-SGR.

5. Finances – Tarifs des activités estivales 2021 et hivernales 2021-2022 Savoie Grand Revard (compétences obligatoires)

Franck Perrin indique que lors du vote des tarifs des activités de Savoie Grand Revard le 31 mars dernier, les tarifs de la luge tubing ne prenaient pas en compte la TVA. Il est donc proposé de modifier ces tarifs pour prendre en compte le montant de la TVA.

Concernant les tarifs dédiés aux organismes conventionnés (ESF, ESI, structures événementielles) ils n'ont pas été votés en mars. Il est donc proposé de les voter aujourd'hui sans modification des tarifs 2020 pour tenir compte de l'impact financier de la crise sanitaire sur ces structures.

Les tarifs d'hiver ne proposent une augmentation que sur la catégorie « couples saison » à hauteur de 3 % et qui correspond à l'augmentation préconisée par Savoie nordique pour les titres départementaux.

Le titre de transport navette reliant la Féclaz au Revard quant à lui passe de 1 à 2 €, cette offre étant aujourd'hui largement déficitaire.

Franck Perrin précise que le forfait 2 heures, supprimé la saison dernière, n'a pas été réinstauré.

Les tapis de la Crémaillère et des Trives, qui ont été ouverts la saison dernière, car non considérés comme des remontées mécaniques, étaient accessibles au tarif de 6 € les 4 heures. Ce service engendrant des frais de personnel, d'entretien et de fonctionnement, il est proposé d'en pérenniser la tarification aux tarifs de 7 € les 4 heures et 10 € la journée. Ils seront également inclus dans les « pass découverte » (tarifs de 11,50 € la demi-journée et 13 € la journée.)

Sandra Ferrari précise qu'il conviendra de modifier le document présenté comme tel :

- les tarifs proposés concernent bien la saison 2021-2022
- dans le domaine d'initiation tapis des Trives et de la Crémaillère : remplacer 2 heures consécutives par 4 heures consécutives
- tranche sénior : à partir de 70 ans et non 75 ans.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- > **APPROUVE** les tarifs des activités estivales pour la saison estivales 2021
- > **APPROUVE** les conditions particulières applicables ainsi que les tarifs pour la saison 2021-2022.

6. Finances – Tarifs des activités hivernales 2021-2022 Aillons-Margériaz (compétences optionnelles)

Damien Grange indique qu'il n'y pas de modification substantielle.

En revanche, la vente flash – système permettant sur un temps limité de bénéficier de tarifs attractifs – a été supprimée en raison de l'insatisfaction que cela générerait auprès des clients qui arrivaient trop tard et qui portaient réclamation.

L'offre Tribu n'est plus accessible que sur le Web en raison des abus constatés devant les caisses avec des clients qui se regroupaient sans être de la même famille pour en bénéficier.

Concernant l'offre « l'm free », le parcours client web étant trop compliqué de par la différenciation adulte / enfant, il est proposé de ne faire qu'une seule offre à 10 €.

Serge Tichkiewitch informe que le conseil municipal d'Aillon-le-Jeune souhaite que le forfait annuel soit maintenu.

Damien Grange indique que cette décision a été prise d'un point de vue marketing et commercial. Le forfait annuel permettait d'accéder gratuitement aux télésièges des Rochettes et du Mont Pelat l'été. Il est donc proposé d'avoir une offre forfait hiver et une offre forfait été.

Sandra Ferrari se dit étonnée que le conseil municipal se prononce sur la politique tarifaire des stations qui relève du choix de l'assemblée délibérante du SMSB. Elle rappelle que la SEM des Bauges propose des tarifs au SMSB qui est seul décideur par le biais de ses instances délibérantes.

Gérard Dumaz indique que si le conseil municipal d'Aillon-le-Jeune se prononce sur les tarifs d'Aillons-Margériaz, il souhaite que celui de Les Déserts en fasse de même.

Sandra Ferrari demande à ce que soit versé au compte-rendu que les conseils municipaux ne peuvent pas faire d'entrisme au sein de l'assemblée délibérante du SMSB. Afin de tenir compte des échanges, la délibération sera modifiée en remplaçant le terme « saison » par « année ».

Le conseil syndical, après avoir délibéré à la majorité des votants,

- > **APPROUVE** les tarifs des activités hivernales
- > **APPROUVE** les conditions particulières applicables.

7. Administration générale – Modification des statuts du SMSB (compétences obligatoires)

Sandra Ferrari rappelle que les services du SMSB vont prochainement quitter les locaux mis à disposition par Grand Lac à son siège. Les agents du SMSB intégreront ainsi les locaux du SMSB à La Féclaz.

Les agents du SMSB n'étant plus physiquement dans les locaux de Grand Lac (1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains), il est proposé de modifier les statuts pour changer le siège social qui sera désormais Place centrale à La Féclaz.

Il sera également procédé au changement de comptable assignataire avec un rattachement au comptable de Chambéry en lieu et place de celui d'Aix-les-Bains.

Enfin, la présidente rappelle que lors de l'intégration d'Aillons-Margériaz au sein du SMSB, le nombre de délégués était provisoirement passé à 37. Depuis le 1^{er} septembre, le nombre de délégués est revenu à 34. Il est donc proposé de modifier également ce point.

Jean-Marc Vial pose la question des conséquences de ce déménagement sur l'organisation des Bureaux et conseils syndicaux en termes de lieu de réunion. Sandra Ferrari répond que les deux agglomérations continuent à nous mettre à disposition des salles pour la tenue de ces instances.

Antoine Huynh indique qu'il souhaite s'abstenir tant que les agglomérations n'ont pas procédé au vote de cette modification statutaire. Sandra Ferrari indique que le vote du SMSB doit intervenir préalablement à celui des agglomérations.

Jean-Marc Vial demande si, en l'absence momentanée de l'un des 2 agents du SMSB, le second pourra tout de même bénéficier de la proposition de bénéficier d'un véhicule mis à disposition par le syndicat pour effectuer les trajets domicile-travail. Sandra Ferrari répond que oui, cet engagement sera respecté grâce à une consultation de véhicule en LLD.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à la majorité,

➤ **APPROUVE** la modification des statuts du SMSB.

8. Ressources humaines – Approbation de la charte du télétravail (compétences obligatoires)

Fanny Bouet indique que cette Charte du télétravail intervient dans un contexte extrêmement propice eu égard notamment à la crise sanitaire et au déménagement des agents du SMSB.

Cette Charte propose deux type de télétravail :

- régulier : mode d'organisation habituel pour l'agent

- occasionnel : pourra intervenir en cas de conditions météorologiques défavorables, état de grossesse, etc... pour maintenir l'agent sur son poste.

Aujourd'hui, la charte plafonne le télétravail à 1,5 jour par semaine, mais cela pourra évoluer. Les jours de télétravail sont préalablement définis en accord avec la hiérarchie.

L'accord du responsable hiérarchique est indispensable, les missions du poste doivent le permettre tout comme l'organisation du service.

La Charte prévoit également les conditions d'aménagement de l'espace de télétravail et le matériel mis à disposition par le SMSB qui se doit d'équiper ses agents en conséquence.

Sandra Ferrari précise que nous sommes également en train de basculer la donnée en cloud pour favoriser ce télétravail.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la mise en place du télétravail au sein du SMSB selon les modalités présentées.

9. Finances – Remboursement à la commune de Les Déserts des frais de remise en état de l'appartement loué par le SMSB pour l'ancien directeur de Savoie Grand Revard (compétences obligatoires)

La vice-présidente indique que l'ancien directeur de Savoie Grand Revard bénéficiait d'un logement de fonction appartenant à la commune de Les déserts. Le SMSB était le locataire signataire du bail et mettait ce logement à disposition du directeur.

Lors du départ de celui-ci, des travaux ont dû être entrepris afin de remettre en état le logement, ce que la commune de Les Déserts a fait effectuer pour pouvoir remettre ce bien sur le marché de la location.

La vice-présidente précise qu'une somme de 1 000 € avait été inscrite au budget pour ce cas de figure lors du mandat précédent. Le montant à rembourser concerne uniquement la fourniture de matériaux pour un montant de 1 118,10 €.

Sandra Ferrari, Maire de Les Déserts, et ses conseillers municipaux présents ce soir, ne participent pas au vote.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité des votants,

➤ **APPROUVE** le remboursement à la commune de Les Déserts liés à la remise en état du logement de fonction de l'ancien directeur de SGR.

10. Finances – Remises sur les loyers / redevances suite à l'impact de la crise sanitaire (compétences obligatoires)

Sandra Ferrari rappelle que cette délibération concerne les remises sur loyers d'affermage ou redevances d'Aillons-Margériaz pour tenir compte de l'impact économique de la crise sanitaire.

A ce jour quatre demandes ont été enregistrées avec des statuts différents :

- l'ESF bénéficiaire d'un loyer simple
- le Bar-Self Le 1400 exploité par Cap'Ouréa bénéficiant d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT)
- la Petite Boutique, magasin d'articles de sport bénéficiaire d'un loyer simple

- la SEM des Bauges, exploitant du domaine skiable, bénéficiaire d'une délégation de service public et versant une redevance.

Après étude des demandes et des bilans comptables intermédiaires et des potentielles aides déjà perçues, il est proposé les modalités suivantes :

- pour l'ESF, le bar-self et la Petite Boutique, il est proposé l'application d'un prorata basé sur la perte de CA en prenant l'année 2019-2020 comme année de référence, donnant lieu à une remise sur loyer.
- pour la SEM des Bauges, il est proposé de ne pas appeler la part fixe de la redevance compte tenu du contexte particulier de fermeture des remontées mécaniques durant l'hiver 2020-2021.

Le Syndicat mixte consent cet effort financier pour soutenir ces acteurs économiques qui font vivre le stade de neige de Margériaz dans cette période problématique, en souhaitant une saison hivernale 2021-2022 proposant une activité économique plus équilibrée.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à la majorité,

➤ **APPROUVE** le remises de loyers ou de redevance tel que présenté.

11. Questions diverses

- Finances : réception des subventions

- Alpin-SGR 2019-2020 : 40 149 €
- 1er versement Alpin-SGR pour 2020-2021 : 492 194 €
- Activité partielle 2020-2021 : 28 372 €
- Ouverture privatisée des équipements loués aux écoles de ski : 23 510 €

En attente :

- 2^{ème} versement Alpin-SGR 2020-2021 : 164 000 €
- Solde activité partielle : 31. 883 €

A ce jour tous les comptes des 3 budgets sont positifs.

- Sandra Ferrari informe les membres du Conseil qu'elle les sollicitera cet été pour amorcer la réflexion sur le PPI.
- Réunion de Bureau à intervenir en début d'été pour le remplacement de directeur SGR : le 21 juillet.
- Réflexion en cours sur la création d'une nouvelle identité visuelle pour le SMSB : le logo actuel étant une adaptation de celui de Savoie Grand Revard.
- Travaux du CNES : ont démarré, quelques incidents mineurs qui sont rentrés dans l'ordre.
- Travaux plan d'eau d'altitude : ont démarré, chantier sécurisé et gardienné.
- Eductour Jura, rappel de date : samedi 03 juillet.
- Présentation du travail en cours sur l'Inventaire et la gestion des activités de plein air sur le territoire test Savoie Grand Revard (Mathieu Bourland de l'ONF, Maryse Fabre et Cécile Trahand) :
 - Maryse Fabre indique que ce travail se découpe en 3 phases :
 - Inventaire
 - Analyse des données
 - Proposition de concrétisation des axes d'amélioration (bureau d'études)
 - Mathieu Bourland présente la démarche et ses différentes étapes :
 1. Présentation du projet, partage de l'objectif, périmètre d'étude :
 - étude pilote pour la réalisation d'un schéma de cohérence territoriale des activités de pleine nature en intégrant les enjeux socioéconomiques et écologiques sur le plateau Féclaz-Revard
 - une étude fine, menée de manière territoriale, en articulation et capitalisant sur les schémas directeurs de randonnées des 2 agglomérations, les schémas de cohérence des APN du PNR Bauges, l'accompagnement juridique du Conseil départemental 73, l'étude de Grand Chambéry en cours sur 15 sites Naturels Touristiques Sensibles, l'étude de la mairie d'Arith sur le site du Mariet, les actions de médiation, campagnes de sensibilisation du PNR et le futur programme Espace Valléen
 - proposition d'entité géographique et un bassin de pratique cohérents.
 2. Proposition de méthodologie :
 - Phase 1 : état des lieux et cartographie des APN, autres usages et données écologiques (en cours)
 - Phase 2 : interprétation des données, synthèse des enjeux /spatialisation, propositions d'orientation (septembre 2021 à février 2022)
 - Phase 3 : déclinaison opérationnelle, positionnement, accompagnement à la réalisation (printemps / été 2022)

3. Contenu étape par étape :

- inventaire pratiques, usages, patrimoines
- interprétation des données, synthèse des enjeux, spatialisation et propositions d'orientation
- convention USMB / SMSB / PNR : opportunité à saisir d'avoir des étudiants en Master 2 pour nous aider dans ce travail
- déclinaison opérationnelle, positionnement, accompagnement à la réalisation

4. Mise en place de commissions : discussion sur les thématiques et composition :

- compléter les bases de données existantes (agglomération, parc...) en s'appuyant sur les connaissances des personnes habitant, travaillant sur le territoire afin de dresser un inventaire le plus exhaustif possible des activités de plein air (socio-professionnels, représentants de clubs ou associations, habitants...)
- propositions thématiques :
 - promenade et randonnée pédestre/course à pied/orientation
 - raquettes – ski de randonnée nordique (+ lien ski nordique et alpin)
 - VTT (et autres moyens de locomotion à roues)
 - randonnée équestre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI

